# Demande de certificat d'autorisation Installation septique

identification du demandeur
Nom :
Entrepreneur
L'entrepreneur doit obligatoirement détenir sa licence 2.4.  Nom :
Responsable des plans
Nom : Coordonnées : Nº du rapport :
Projet
Nombre de chambres à coucher :
Date prévue des travaux :  Durée des travaux :



Valeur des travaux :

# Demande de certificat d'autorisation Installation septique

#### **Normes**

#### Réglementation provinciale Q-2, r.22

Toute installation septique doit être conforme aux normes provinciales prévues au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Les informations contenues dans le présent document s'y retrouvent à titre informatif uniquement et ne remplacent pas la réglementation en vigueur.

## **Coût du permis**

50 \$ +

Dépôt de garantie de 500 \$

### **Documents requis**

- ☐ Plan d'implantation préparé par un professionnel membre de son ordre
- ☐ Étude de caractérisation du sol préparée par un professionnel membre de son ordre
- ☐ Rapport préparé par un professionnel membre de son ordre indiquant le type d'installation septique projeté
- ☐ Copie de la licence 2.4 de l'entrepreneur
- Preuve que le professionnel a été mandaté pour surveiller les travaux et produire un certificat de conformité
- ☐ Photos de l'installation septique, avant le remblayage (à la fin des travaux)

### **Signature**

En signant ce formulaire, vous consentez à ce que la Municipalité de Saint-Paul utilise et communique, toutes les informations et les documents nécessaires en lien avec votre dossier, incluant vos renseignements personnels. Les informations demandées sont obligatoires pour le dépôt d'une demande de permis ou de certificat. Sans la transmission de ces informations, vous ne pouvez pas bénéficier des services offerts par la Municipalité de Saint-Paul.

×			
Date :			

